

Envoyé en préfecture le 26/04/2023

Reçu en préfecture le 26/04/2023

Publié le

28 AVR. 2023

ID : 081-268102589-20230419-DELIB\_10\_2023-DE

CENTRE  
COMMUNAL  
D'ACTION SOCIALE  
  
DE LESCURE  
D'ALBIGEOIS  
81380

EXTRAIT

## DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE DU 19 avril 2023

Nombre de membres

En exercice 13

Présents 9

Votants 12

Date de convocation :  
13/04/2023

Date d'affichage :  
13/04/2023

Numéro :  
10/2023

Le 19 avril 2023, à dix-sept heures trente, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de LESCURE D'ALBIGEOIS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de Lescure d'Albigeois, sous la présidence de Monsieur Bernard DELBRUEL, Vice-Président.

**Présents** : Bernard DELBRUEL – Bruno BARDES – Nelly FACCA – Claudette ROUQUETTE-BAULES – Françoise DAVIOT – Pierrette RAMON – Josiane GALY – Rose LUGAN – Nathalie JALBY.

**Absents excusés représentés** : Elisabeth CLAVERIE (B.DELBRUEL) – Françoise CHINCHOLLE (N.FACCA) – Pierre CANAC (B.BARDES)

**Absentes excusées non représentées** : Guy INTRAN

**Secrétaire de séance** : Pierrette RAMON

### ADHESION GROUPEMENT DE COMMANDE ENTRE LA COMMUNE DE LESCURE D'ALBIGEOIS ET LE CCAS DE LA VILLE DE LESCURE D'ALBIGEOIS

Conformément aux articles L2113-6 et suivants du Code de la Commande Publique, des groupements de commandes peuvent être constitués entre des acheteurs afin de passer conjointement un ou plusieurs marchés publics.

De manière à réaliser des économies d'échelle et de gagner en efficacité, il est proposé de procéder à la constitution d'un groupement de commandes entre la commune de Lescure d'Albigeois et le CCAS de la ville de Lescure d'Albigeois dans le cadre du futur marché de fourniture et d'acheminement en énergie électrique supérieur à 36kva et en gaz.

Un projet de convention constitutive de groupement est joint au présent projet de délibération.

Il est proposé que la commune de Lescure d'Albigeois soit coordonnateur du groupement de commandes ; dans ce cas, son rôle serait :

- Recensement des besoins
- Rédaction du DCE (CCAP, CCTP...) et envoi de la publicité
- Analyse des offres
- Attribution et notification du marché
- Gestion des éventuels avenants à intervenir

Le rôle du CCAS serait le suivant :

- Suivi technique des prestations le concernant
- Suivi financier (chaque membre règlera directement les prestations le concernant)

Les frais de publicité et d'AMO seront pris en charge par moitié par chaque membre du groupement. Une refacturation au CCAS de la ville de Lescure d'Albigeois sera effectuée par la commune de Lescure d'Albigeois.

Dans le cas d'un marché à procédure adaptée, il convient de créer une commission pour l'analyse et l'attribution du marché composée de membres du conseil municipal de la commune de Lescure-d'Albigeois et de membres du conseil d'administration du CCAS.



Dans le cas d'un marché formalisé, c'est la CAO du coordonnateur d'Albigeois, qui analysera et attribuera le marché

**Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration,**  
VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de la Commande Publique et notamment ses articles L2113-6 et suivants ;

VU le projet de convention constitutive de groupement à intervenir ;

**CONSIDERANT** l'opportunité de constituer un groupement de commandes pour le marché de fourniture et d'acheminement en énergie électrique supérieur à 36kva et en gaz.

### DELIBERE

#### APPROUVE :

- la création dudit groupement de commandes,
- l'adhésion du CCAS au groupement de commandes entre la commune et le CCAS,
- le projet de convention constitutive de groupement désignant la commune de Lescure d'Albigeois comme coordonnateur ;

**DESIGNE**, les membres de la commission dans le cadre d'un marché à procédure adaptée

- Madame le Maire de Lescure-d'Albigeois - Elisabeth CLAVERIE, représentante du coordonnateur, en tant que présidente de la commission.

- pour le CCAS : Mme Nelly FACCA  
Monsieur Bernard DELBRUEL
- pour la commune : Monsieur Daniel DERRAC  
Monsieur Thierry MONTBROUSSOUS

**AUTORISE** Monsieur le Vice-Président du CCAS, Bernard DELBRUEL, à signer la convention constitutive de groupement et tous les documents afférents à la mise en œuvre des marchés de ce groupement ;

### DÉLIBÉRATION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits  
Pour copie certifiée conforme au registre.

La Présidente,  
Elisabeth CLAVERIE



Envoyé en préfecture le 26/04/2023

Reçu en préfecture le 26/04/2023

à savoir la commune de Lescure

Publié le 28 AVR. 2023

ID : 081-268102589-20230419-DELIB\_10\_2023-DE